

## INFORMATIONS POUR L'ADMISSION ET AFFECTATION EN SECTION INTERNATIONALE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES – RENTREE 2024

### 1. Liste des sections internationales en écoles ouvertes par le ministère de l'Éducation nationale dans les écoles publiques des Alpes-Maritimes

Réseau	Langue de section	Section	École
<b>NICE CŒUR DE VILLE</b>	ARABE	Arabe	Élémentaire Auber - Nice
	CHINOIS	Chinoise	Élémentaire Thérèse Roméo 2 - Nice
	ITALIEN	Italienne	Élémentaire Thérèse Roméo 1 - Nice
	PORTUGAIS	Portugaise	Élémentaire Auber - Nice
	RUSSE	Russe	Primaire Ronchèse - Nice

Réseau	Langue de section	Section	École
<b>VALBONNE-MOUGINS</b>	ALLEMAND	Allemande	Élémentaire Sartoux - Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Élémentaire Sartoux - Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Primaire Trois Collines - Nice
	ITALIEN	Italienne	Élémentaire Garbejaire - Nice

### 2. Organisation pédagogique

Les enseignements sont dispensés conformément aux horaires et programmes en vigueur dans le système éducatif français.

### 3. Conditions de candidature en section internationale en école élémentaire

- Une campagne annuelle d'admission en section internationale est coordonnée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes avec les écoles et communes concernées. Toutes les candidatures doivent être formulées dans le cadre de la campagne annuelle ISI1D. Aucune candidature ne peut être prise en compte en dehors des modalités précisées ci-après.
- À l'école, le parcours en section internationale débute en CP. Le candidat doit avoir 6 ans pendant l'année civile où il effectue son entrée au CP.
- L'entrée à un autre niveau de l'école élémentaire peut être organisé lorsque des places sont ouvertes.
- Un candidat peut s'inscrire pour une seule section, tous les tests ont lieu en même temps. Il ne devra pas être inscrit simultanément au test d'entrée en élémentaire et au test d'entrée en 6<sup>e</sup>.
- La famille du candidat doit justifier d'un domicile dans la commune où se trouve la section internationale ou dans une commune ayant un accord avec celle de la section (cf. « Communiqué des communes »).
- Un élève ayant échoué au test d'entrée d'une session ne pourra pas se présenter au test du niveau supérieur de l'école élémentaire de la session suivante.
- Un candidat admis sur liste complémentaire à la session précédente et qui n'a pas été affecté faute de place pourra se présenter à nouveau au test du niveau supérieur l'année suivante si ce niveau est ouvert au recrutement.

### 4. Modalités de candidature en ligne sur l'espace web ISI1D

Pour toutes les sections internationales, les familles intéressées postulent sur l'espace web ISI1D :

<https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/> suivant le calendrier défini ci-après. ISI1D permet aux familles de communiquer avec la DSDEN, de gérer les candidatures, d'envoyer les convocations et les résultats, de valider l'affectation. Aucune autre modalité de candidature ne peut être prise en compte, les dossiers incomplets et hors délai ne sont pas étudiés.

### Calendrier 2023-2024\*

Dates	Objet
1 <sup>er</sup> décembre 2023	Ouverture des inscriptions dans l'application ISI1D : <a href="https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/">https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/</a>
22 février 2024 (23:00)	Fermeture des inscriptions dans l'application ISI1D
15 mars 2024	Envoi des convocations aux candidats inscrits (par courriel)
<b>Mercredi 3 avril 2024</b> (horaire précisé sur la convocation)	Tests SI : allemand Centre d'examen : école élémentaire Sartoux, Valbonne
	Test SI : anglais Centre d'examen : école élémentaire Sartoux, Valbonne
	Tests SI : italien Centre d'examen : école élémentaire Garbejaire, Valbonne
	Tests SI : arabe, chinois, italien, portugais, russe Centre d'examen : école élémentaire Thérèse Roméo 1, Nice
Mercredi 16 avril 2024	Notification des résultats d'affectation et d'admission aux familles par mail ISI1D et en ligne sur ISI1D. <a href="https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/">https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/</a>
Du 16 avril au 16 mai 2024	Connexion des familles à ISI1D pour validation des résultats
du 16 avril 2024 au 16 mai 2024	Formalités d'inscription auprès : 1. de la commune (pour les écoles de Mougins et Valbonne) 2. de l'école 3. de l'ASEICA (pour les sections anglophones)
A partir du 27 mai 2024	Les places disponibles après désistement sont attribuées par la DSDEN aux élèves admis sur listes complémentaires.

\* aucune candidature ne peut être prise en compte en dehors d'ISI1D et de ces dates

Contact Mission langues vivantes DSDEN : [isi1d@ac-nice.fr](mailto:isi1d@ac-nice.fr)

### 5. Nature des tests

Les tests visent à vérifier la capacité à suivre les enseignements de sections internationales en français et en langue de section. Ils sont élaborés conformément aux principes du respect de l'égalité des chances des candidats quels que soient leurs origines et parcours scolaires antérieurs. Les tests permettent de positionner les élèves en fonction de leurs niveaux de compétence linguistique dans les deux langues.

Ils comportent 2 épreuves : français et langue de section. Elles se déroulent à l'oral pour l'entrée au CP. L'écrit est introduit progressivement dans les tests de niveaux supérieurs.

La durée du test est de 30 minutes au CP et augmente progressivement jusqu'à 1 heure aux CM1 et CM2. Il n'existe pas de programme ni d'annales des tests. La présence des candidats est obligatoire.

### 6. Modalités d'affectation des élèves admis en section internationale

L'admission et l'affectation en section internationale sont prononcées par le Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes. Elles sont notifiées par courriel. Les candidats admis au test sont affectés en fonction des places disponibles, du rang d'admission et selon l'ordre des priorités d'affectation ci-dessous, exclusives l'une de l'autre :

- **Première priorité d'affectation (critère « fratrie »)** : les élèves admis justifiant d'une fratrie en section internationale à la rentrée 2024 sont automatiquement affectés dans l'école de la fratrie, si elle propose la langue de section présentée par le candidat.

- **Deuxième priorité d'affectation (critère « commune et accord de communes »)** : en l'absence de fratrie, si des places sont disponibles, les élèves admis sont affectés dans l'école de leur commune de résidence si elle propose une section internationale de la section présentée ou dans la commune de section ayant un accord avec la commune de résidence du candidat et proposant la langue de section.
- **Troisième priorité d'affectation (critère « vœu » pour les sections anglophones uniquement)** : en fonction des places disponibles après affectation des élèves justifiant d'une fratrie ou d'une commune, l'affectation est prononcée selon les vœux exprimés par la famille et le rang d'admission. Il convient donc de **formuler 2 vœux par ordre de préférence** si des places sont ouvertes au niveau demandé dans les 2 écoles accueillant les sections anglophones).

Les candidats admis mais non affectés faute de place sont inscrits sur une liste complémentaire.

La décision d'affectation de l'Inspecteur d'académie DASEN est définitive, aucune modification ne peut être apportée.

Toutes les familles des candidats admis et affectés doivent se connecter à l'application ISI1D <https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/> avec leur numéro de dossier et valider leur décision d'acceptation ou de refus de l'affectation. L'absence de réponse dans les délais impartis est considérée comme un renoncement définitif et la place est immédiatement attribuée à un élève inscrit sur liste complémentaire.

Suite à l'acceptation de l'affectation, la famille reçoit via ISI1D les formalités d'inscription qu'elle doit réaliser dans les jours suivants la notification des résultats.

Si des places se libèrent suite à désistement, la DSDEN contacte les familles des élèves sur liste complémentaire. Les appels sur liste complémentaire peuvent se poursuivre jusqu'en octobre 2024.

\*\*\*

## Communiqués des communes accueillant des sections internationales en écoles élémentaires – Session 2024

### A. Recrutement en sections internationales – VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

- **Ecole élémentaire Sartoux** : sections internationales anglophone et germanophone
- **Ecole élémentaire Garbejaire** : section internationale italienne

Pour la rentrée 2024, le recrutement est organisé pour les niveaux où des places sont disponibles (surveiller la mise à jour sur le site internet de l'école).

Site internet de l'école élémentaire Sartoux :

<https://ecole.ac-nice.fr/valbonne/elemsartoux/blog/category/recrutement/>

Site internet de l'école élémentaire Garbejaire :

<https://ecole.ac-nice.fr/valbonne/elemgarbejaire/blog/category/si/>

Il est ouvert aux candidats suivants :

- les enfants résidant à Valbonne Sophia-Antipolis.
- les enfants résidant « hors commune » de Valbonne Sophia-Antipolis avec accord ».

Liste des communes avec accord : Antibes, Bar-sur-Loup, Biot, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Châteauneuf, Gourdon, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Le Rouret, Mandelieu, Mouans-Sartoux, Mougins, Opio, Pégomas, Roquefort-les-Pins, Saint-Laurent-du-Var, Spéracèdes, Vallauris, Villeneuve-Loubet.

Pour les enfants n'ayant pas encore d'adresse dans les Alpes Maritimes en janvier 2024, joindre un courrier explicatif dans l'attente de fournir un justificatif de domicile. A l'issue du test, si votre enfant est admis au test de section internationale et **si vous n'habitez pas Valbonne Sophia Antipolis, son inscription en section internationale sera subordonnée à la signature de la convention entre la commune de votre habitation et Valbonne Sophia Antipolis. Il ne pourra être définitivement admis que si votre résidence se situe sur Valbonne ou sur une des communes avec accord indiquée ci-dessus.**

#### N.B. Inscription après admission et affectation

Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.

Concernant les regroupements de fratries, lorsqu'un enfant est admis en section internationale à l'école élémentaire Sartoux ou à l'école élémentaire Garbejaïre, la scolarisation de ses frères et sœurs dans la même école (avec demande de dérogation) sera subordonnée à la capacité d'accueil.

#### Important pour les enfants domiciliés « hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis » :

- activités périscolaires : la tarification de certaines activités peut être majorée pour les enfants domiciliés hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis.

- accueil de loisirs des vacances : les enfants résidant à Valbonne Sophia-Antipolis sont prioritaires, pour les enfants domiciliés hors commune de Valbonne Sophia-Antipolis les admissions seront subordonnées à la capacité d'accueil.

## **B. Recrutement en section internationale – MOUGINS**

- **Ecole primaire Trois Collines** : section internationale anglophone

Pour la rentrée 2024, le recrutement est organisé pour :

- les niveaux où des places sont disponibles (surveiller la mise à jour sur le site internet de l'école) :

<https://ecole.ac-nice.fr/val-siagne/ecole3collines/section-internationale/>

- les enfants habitant Mougins ou une commune avec laquelle Mougins a un accord de dérogation.

Liste des communes ayant un accord avec Mougins : Antibes, Auribeau-sur-Siagne, Biot, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Châteauneuf, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mandelieu, Mouans-Sartoux, Opio, Pégomas, Peymeinade, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet

Si vous habitez une commune ne figurant pas dans la liste, pour pouvoir présenter votre enfant au test, vous devez contacter la mairie de votre domicile et demander un accord de principe de dérogation.

*Cet accord devra se concrétiser par un envoi de courriel de la Mairie de résidence au service Affaires Scolaires de la Ville de Mougins à l'adresse : [cde-trans@villedemougins.com](mailto:cde-trans@villedemougins.com)*

Si vous n'avez pas d'adresse dans la région en janvier 2024, vous pouvez joindre un courrier expliquant votre situation en attendant de pouvoir joindre le justificatif de domicile.

**A l'issue du test, si votre enfant est admis en section internationale et si vous n'habitez pas Mougins, son inscription en section internationale sera subordonnée à la signature de la convention entre la commune de votre habitation et Mougins.**

N.B. Inscription après admission et affectation :

- Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.
- Lorsqu'un enfant est admis en section internationale à l'école des Trois Collines, le rapprochement de fratrie n'est possible en élémentaire comme en maternelle que dans la limite des places disponibles (priorité est donnée aux enfants relevant du secteur de l'école ou habitant Mougins).

### **C. Recrutement en sections internationales – NICE CŒUR DE VILLE**

**Le recrutement est organisé pour les sections internationales du Cœur de Ville International de Nice :**

- Langue arabe : **Ecole Auber**, contact : 04 93 88 52 44
- Langue chinoise : **Ecole Thérèse Roméo 2**, contact : 04 97 03 82 46
- Langue italienne : **Ecole Thérèse Roméo 1**, contact : 04 97 03 82 41
- Langue portugaise : **Ecole Auber**, contact : 04 93 88 52 44
- Langue russe : **Ecole Ronchèse**, contact : 04 92 47 89 40

**Pour la session 2024, le recrutement est organisé pour :**

- Les élèves entrant au CP à la rentrée 2024 et pour les niveaux où des places sont disponibles (vérifier la disponibilité auprès de l'école de la section internationale choisie).
- Les enfants habitant Nice.

L'inscription au test peut se faire directement à l'école. Dans ce cas, les familles peuvent prendre rendez-vous avec les directeurs des écoles du Cœur de ville de Nice.

#### **Inscription après admission et affectation**

Les candidats admis et affectés devront suivre les modalités d'inscription indiquées lors de la réception des résultats pour rendre leur inscription définitive.

- Candidats déjà inscrits dans une école de Nice pour l'année 2023-2024 : les familles devront prendre contact directement avec l'école de section internationale concernée pour inscription définitive (pas de demande de dérogation).
- Candidats résidant hors commune de Nice : les familles devront avoir obtenu un accord de dérogation entre la commune de leur domicile et celle de Nice avant de poursuivre l'inscription définitive auprès de la direction de l'école de section internationale.

N.B. Regroupements de fratries : lorsqu'un enfant est admis en section internationale dans une école du Cœur de ville de Nice, la scolarisation de ses frères et sœurs dans la même école ou dans l'école maternelle du secteur sera subordonnée à la capacité d'accueil : la famille devra pour cela déposer une demande de dérogation pour cette école.